



Mon compte bancaire vient d'être bloqué par un huissier

Par **iris54**, le **05/04/2009** à **01:47**

bonjour,

Suite à une dette (crédit sofinco) que je ne peux plus rembourser et malgré un accord passé avec l'huissier, et un plan de remboursement respecté, mon compte vient d'être bloqué car Sofinco exigeait que j'augmente le montant des remboursements.

La somme que je dois est bien supérieure au montant qui était disponible sur mon compte au jour de l'avis à tiers détenteur.. que va-t'il se passer, est-ce que l'huissier peut de nouveau bloquer mon compte chaque mois jusqu'au remboursement de toute ma dette? J'avais un autre plan de remboursement pour une autre dette qui risque d'être annulé puisque les prélèvements vont être rejetés, je ne peux plus non plus honorer le paiement de mon impôt mensuel, ni l'EDF... que puis-je faire?. si je ne trouve pas un accord avec l'huissier?
merci de votre réponse

Par **Solaris**, le **05/04/2009** à **22:14**

Effectivement, l'huissier de justice peut bloquer le compte jusqu'à ce qu'il parvienne à solder la dette.

Il convient de trouver un arrangement avec l'huissier.